

2 – CHAPITRE IV

« A PLEINE VOIX, J'APPELLE LE SEIGNEUR »

Après l'échec cuisant du deuxième grief, le groupe d'avocats et conseillers juridiques qui se réunissait et se débattait tous les soirs à l'affût d'arguments valables pouvant encore servir de défense à Yohanna, se composait entièrement de membres chrétiens. Un soir, prenant tout à coup conscience de l'ampleur de l'impasse qui les guettait de toutes parts, malgré tous leurs efforts, l'un des conseillers essaya de me convaincre de la nécessité, pour sortir du gouffre, de recourir à l'aide d'un conseiller juridique musulman :

- « Le procès tourne autour d'un point extrêmement délicat, explique-t-il. »
- « Jé n'y vois pas d'inconvénient, dis-je, mais je n'en connais aucun. »
- « J'ai un bon ami musulman qui est justement conseiller juridique, dit le conseiller Kamel Nakhla, il s'appelle Muhammad Aboul Foutouh.

Séance tenante, sur mon accord, Maître Nakhla lui téléphone et lui demande de bien vouloir nous rencontrer. Il fixe un rendez-vous pour le surlendemain.

À la vue de Maître Nakhla qui nous accompagnait, ma mère et moi, son homologue, Muhammad Aboul Foutouh, l'accueillit à bras ouverts. Après les chaleureuses salutations, Maître Nakhla s'empresse d'expliquer à son collègue le motif de son recours : il ne souhaite pas simplement le consulter, mais le prier d'endosser entièrement la charge de notre procès. Il le met au courant des faits, des

circonstances qui les ont entourés, de l'insuccès de la défense exercée, puis lui remet en mains propres le dossier au complet. Celui-ci le parcourt attentivement et ne trouve de prime abord aucun motif d'incarcération. Il ne découvre ce motif que dans une feuille insérée à la fin du dossier, portant la signature du substitut du Parquet, dans laquelle ce dernier accuse Yohanna du délit d'évangélisation, pratique illicite dans un pays islamique. L'accusation est d'autant plus soutenue qu'elle est appuyée par une preuve inéluctable : l'épouse, musulmane invétérée, a abandonné l'islam et a embrassé la foi chrétienne, suite à l'évangélisation de son mari.

Devant la fausseté de la preuve, j'objecte :

– « Ce n'est pas vrai, Monsieur, mon mari ne m'a point évangélisée. »

Je lui débite l'histoire de ma vie, notamment les circonstances qui ont entouré la mort de mon premier fils et l'impact décisif qu'a eu cet événement sur ma conversion.

– « Moi, je veux bien tenir votre parole pour vraie, me dit-il, mais pour convaincre les autorités, elle ne suffira pas, il faudra l'accompagner d'une preuve. Détenez-vous un certificat de décès de votre premier fils ? »

– « Non, dis-je, les policiers ont saisi tous nos documents le jour où ils ont fait irruption chez nous et ont fouillé l'appartement. »

– « Si vous pouviez mettre la main sur ce dit document ou, encore, vous en procurer une photocopie, je vous garantis expressément la libération de votre mari, pour le modique honoraire de 1000 L.E. »

En sortant du bureau du conseiller juridique, Muhammad Aboul Foutouh, deux pensées hantaient mon esprit : Comment me procurerai-je le certificat de décès de Wa'el, mon premier-né ? Et comment débrouillerai-je la

somme de 1000 L.E. quand je ne possède même pas une seule piastre ?

Évoquant la fatalité des faits, j'extrapolais sans cesse. Ma mère essaya d'allumer une étincelle d'espérance :

– « Tout à l'heure, nous chercherons dans les armoires, peut-être trouverons-nous ce document ? »

– « Comment le trouverons-nous, répliquai-je désespérément, puisque les policiers ont fouillé la maison de fond en comble et se sont emparés de tout ce qui leur est tombé sous la main ? »

– « Eh bien, nous fouillerons encore, dit-elle avec cette foi inébranlable, nous n'avons rien à perdre ; quelque chose aurait peut-être échappé à leur regard. Quant aux honoraires du conseiller, ne te fais aucun souci ; Dieu pourvoira à tous nos besoins. »

Une fois dans l'appartement, j'ouvre la penderie et fouille partout sur les étagères... rien ! J'entreprends alors une fouille plus méticuleuse dans les vêtements eux-mêmes. Je plonge la main dans la poche intérieure du plus récent costume de Yohanna et en sors deux feuilles : la première est son diplôme de fin d'études secondaires et la deuxième est le certificat de décès de Wa'el.

Qu'elle est bienfaisante la main de Dieu ! J'étais à cent lieues de croire que je trouverai ce document. J'embrasse chaleureusement ma mère dans une exubérance de joie, et toutes deux, pleines de reconnaissance, adorons Dieu et disons une prière d'action de grâce.

– « Donne-moi ce fameux certificat, me dit ma mère, encore sous l'emprise de l'émotion ; je vais aller le photocopier. J'en ferai dix photocopies, pour en distribuer à tous les avocats et les conseillers juridiques. »

Elle revient deux heures plus tard, les dix photocopies dans les mains, et me dit :

- « La somme répondant aux honoraires du conseiller juridique sera disponible dans deux jours. »
- « Mais comment cela est-il possible ? »
- « Dieu pourvoit à tout. Tu es ma grande fille, je ne t'abandonnerai jamais ; j'hypothéquerais même ma maison, s'il le fallait, pour sortir Yohanna de la prison. »

Dieu nous a gratifiés, mon mari et moi, d'amis affectueux et généreux. Pour collecter cette somme, ma mère a alerté tous les membres de sa famille demeurant à Louxor et à Aswan, demandant à chacun d'eux une contribution à notre cause. Ils ont tous répondu à l'appel, sans réserve. Et comment passerai-je sous silence la grande générosité des avocats et conseillers juridiques chrétiens, lesquels ont non seulement plaidé gracieusement en notre faveur, avec tant de dévouement, mais ont en plus donné une somme d'argent. Nos amis de la paroisse et nos frères dans la foi ont eux aussi contribué généreusement à la collecte. En une semaine à peine, la somme rassemblée dépassait déjà toute attente. Nous en avons même retranché une partie notable et l'avons consacrée à Dieu, pour le remercier de son soutien fiable dans nos moments d'épreuve et des bienfaits dont il nous a comblés en plaçant sur notre route des gens si aimants, si généreux et si dévoués.

Yohanna a été finalement libéré, après avoir passé dix mois en prison, sans pourtant avoir commis aucun crime.

Notre route était tortueuse et parsemée de ronces, mais Dieu m'a donné la force et le courage de passer à travers toutes les embûches. Je veux Lui rendre gloire et bénir son Saint Nom.

*Je dis au Seigneur : Tu es mon refuge, ma forteresse,
mon Dieu sur qui je compte.*

C'est toi qui me délivres du filet du chasseur.

*Ta fidélité est une armure, un bouclier.
Oui, Seigneur, c'est toi mon refuge,
le Dieu en qui j'espère,
l'abri qui me garde de tout mal.*

3^e PARTIE

CHAPITRE I

LE RETOUR EN PRISON

Comme je l'ai dit précédemment, à la fin de la 1ère partie de ce livre, j'ai quitté la prison de Torah en décembre 1987 et j'ai vécu en pleine liberté pendant toute l'année 1988.

En 1989, la fameuse histoire de Nahed s'était répandue à travers tout le pays : C'est une dame d'origine musulmane, issue d'une grande famille notoire ; elle a abandonné l'islam et a embrassé la foi chrétienne. Un jour, alors qu'elle racontait l'histoire de sa conversion et témoignait des hauts faits de Dieu, son élocution fut enregistrée sur une bande magnétique. La cassette originale ainsi obtenue fut copiée, reproduite en plusieurs exemplaires et distribuée à tous vents, sans discernement, à quiconque en faisait la demande. Elle tomba comme de raison entre les mains de quelques musulmans qui clamèrent aussitôt leur indignation et la portèrent à la connaissance de la Sécurité d'État. Depuis, toutes les forces policières du pays furent mobilisées, en vue de mettre la main au collet de celle qu'on considérait désormais comme une criminelle méritant une mort ignominieuse. De vastes plans, à la grandeur du pays, furent établis afin de l'écrouer, mais la fugitive réussissait toujours à contourner les pièges dressés par ses assaillants et elle finit par quitter le pays en destination de l'Europe.

De 1975 à 1981, lorsque je sillonnais les villages entourant le Caire et parlais de mes expériences personnelles, quelques auditeurs avaient cru bon enregistrer mes conférences. Ces enregistrements furent copiés sur cassettes et reproduits en grand nombre. Ils ont suscité l'intérêt de nombreux paroissiens qui les firent circuler entre eux, d'une main à l'autre ; ainsi l'histoire de ma vie s'était répandue partout.

Mais à partir de 1981, obéissant aux recommandations des curés, je taisais complètement tout ce qui se rapportait à ma propre vie et ne m'appuyais que sur les Saintes Écritures pour puiser le sujet de mes homélies.

Les agents de la Sécurité d'État, tous mobilisés à la recherche de Nahed, étaient à l'affût du moindre indice pouvant les conduire à son arrestation. Alors qu'ils fouillaient les bibliothèques des églises où ils trouvèrent dans certaines d'entre elles la cassette de Nahed, ils sont tombés en même temps sur ces anciennes cassettes contenant mes conférences, à l'époque où je parlais de ma vie et de mon expérience avec le Christ. Ils ont saisi et celles-ci et celles-là.

La proximité des lieux où ont été trouvées les deux cassettes et la similitude des deux expériences qu'elles rapportent : deux musulmans convertis au christianisme, ont fait croire aux agents de la Sécurité d'État à un quelconque lien entre nous. Comme ils étaient incapables de mettre la main sur Nahed, ils ont pensé qu'en mettant le grappin sur moi, proie si facile à atteindre, je les conduirai infailliblement vers celle qu'ils recherchaient.

Effectivement, les visiteurs de l'aube sont arrivés chez moi et m'ont arrêté, et comme la première fois, ont saisi tous mes effets personnels : argent, livres, cassettes... ma femme est demeurée seule sans le moindre sou. J'ai été

conduit au siège de la Sécurité d'État, à Lazoghli, pour investigation. L'interrogatoire qu'on me réservait en ce haut lieu se composait d'une seule question : « Où est Nahed ? » Comme je l'ignorais, je répondais par cette vérité. Ma réponse ne correspondant pas à l'attente de mes tortionnaires, ceux-ci me rouaient rageusement de coups. Fatigués au bout d'un moment, ils prenaient une halte puis me reposaient la même question ; ils recevaient la même réponse, et à nouveau, se défoulaient de leur rage en me battant plus violemment. La séance de torture se répétait ainsi sans cesse, toujours dans le même ordre : question, réponse, coups... J'ai passé une semaine entière dans cette galère sans même pouvoir compter un moment sur le secours du sommeil, si ce n'est quelques rares heures. À force de dureté dans le traitement et d'absence de sommeil, il semble que l'état de mon esprit ait accusé les contrecoups ; j'en arrivais au délire et à la divagation.

Quant au bout d'une semaine mes bourreaux ont eu la certitude que je ne savais effectivement rien de Nahed et que je ne servirai pas leur cause, plutôt que de me rendre ma liberté, ils m'ont envoyé devant le Parquet, car sur les cassettes saisies, datant d'une vingtaine d'années, ils ont découvert que je tenais des propos diffamatoires à l'endroit de l'islam et de la personne même de Muhammad, matière à inculpation combien substantielle, qu'aurait bien voulu trouver le substitut du Parquet, lors de ma première comparution, pour pouvoir m'infliger un emprisonnement à perpétuité.

Lorsque le même substitut du Parquet s'est trouvé face à face devant moi, il m'a dit :

– « J'espère que vous avez fait vos adieux à vos proches, car je puis vous assurer que vous ne remettrez plus jamais

les pieds chez vous, vous demeurerez en prison jusqu'à la fin de vos jours ; c'est là même que vous y serez enterré. »

Il me fit écouter l'enregistrement des cassettes qui se trouvaient près de lui puis me demanda :

– « Est-ce bien votre voix que l'on entend sur ces cassettes ? »

– « Oui. »

– « Est-ce bien vos propos ? »

– « Oui. »

– « Vous l'avouez donc. »

– « Certainement. »

Puis sur un ton plein d'indignation :

– « Comment osez-vous défigurer de la sorte l'image du prophète et de l'islam ? »

– « Mais je ne suis pas l'auteur de ces portraits, dis-je, je n'aurais jamais pu, quant à moi, inventer de tels propos, je n'ai fait que les répéter, après les avoir lus dans des livres, et ces livres se trouvent partout dans les grandes bibliothèques : à la faculté des Lettres, à Babel Khalk, à l'Azhar, à la bibliothèque des Fondements Religieux... »

– « Dans quels livres trouve-t-on ces diffamations ? »

– « Dans tous ceux qui représentent la tradition musulmane, écrits par les plus grands savants, notamment dans celui de Bent El Shate' intitulé : « Les épouses du prophète », mais aussi dans celui de Ebn Hicham : « La vie du prophète », dans les livres de El Tabari et dans les authentiques de El Bokhari. Ce sont ces érudits qu'il vous faut condamner avant de porter un jugement sur moi, qui n'ai fait que répéter textuellement ce qu'ils ont écrit. »

– « J'ai lu pourtant les authentiques de El Bokhari, je n'ai trouvé trace nulle part de ces propos dégradants. »

– « Cela ne m'étonne pas, lui dis-je, vous devez avoir en votre possession un exemplaire de la nouvelle impression où l'éditeur a été contraint d'élaguer tous les passages obs-

cènes se rapportant à la vie du prophète et ternissant son image. Les exemplaires produits de cette nouvelle édition ont été vendus à un prix dérisoire. Je me rappelle, dans les années soixante, sous le règne de Nasser, lorsqu'on achetait dans les kiosques de journaux le quotidien « El Goumhouria », que l'on découpait le coupon qui y était inséré et payait six piastres, le vendeur de journaux nous remettait en échange un exemplaire des authentiques de Bokhari. Le gouvernement s'est ravisé, il a pris soin d'émonder ces ouvrages en élaguant ce qui faisait la honte de l'islam, mais il n'a pas fait disparaître pour autant le discrédit jeté sur le prophète, car les ouvrages dans leur version originale, que j'ai lus dans les années cinquante, et desquels je tiens ces propos, sont demeurés intacts et existent toujours en grand nombre, non seulement dans les bibliothèques publiques que je viens de vous mentionner, mais aussi dans les bibliothèques privées des grands savants musulmans. Ces livres représenteront toujours la tradition musulmane, rien ni personne ne pourra les supprimer, pas même la version émondée. Prenez l'exemple du livre « des mille et une nuits », celui-là aussi est passé au crible. Dans sa nouvelle version, plus aucune trace des longues relations à caractère sexuel qui y abondaient pourtant dans la version originale.

Vous remarquerez par ailleurs que tous les écrivains musulmans des temps modernes semblent s'être inspirés des versions originales. Tewfik El Hakim a écrit un livre, genre pièce de théâtre, intitulé « Muhammad » dans lequel il étale au grand jour l'opprobre qui couvrait les épouses du prophète. Il s'est complu à mettre en scène les conspirations que fomentaient ces rivales en perpétuelle compétition les unes avec les autres. Un jour, écrit l'auteur dans ce livre, le prophète voulut épouser une nouvelle femme, un verset est aussitôt descendu du ciel et a pris place dans la Sourate « Les coalisés » (33:50) : « Ô prophète ! Nous

avons rendu licite... toute femme croyante, si elle fait don de sa personne au prophète, pourvu que le prophète consente à se marier avec elle : C'est là un privilège pour toi, à l'exclusion des autres croyants...» Et 'Aïcha de s'exclamer : « Il est plutôt surprenant ton Dieu qui souscrit si hâtivement à toutes tes passions » !!!...

Pour se venger, les anciennes épouses tinrent une réunion générale et décidèrent, par un vote unanime, de fourvoyer la nouvelle mariée. L'une d'elles se charge du rôle : elle attire l'attention de la jeune recrue par une confidence secrète et lui révèle le nom du plat favori du maître ; un plat, précise-t-elle, qu'il affectionne tout particulièrement et qui le prédispose favorablement à l'égard de l'épouse qui le lui prépare. Lorsque la jeune femme sert au prophète le plat de « fatta », (une trempette de pain dans un bouillon, agrémentée d'un généreux assaisonnement d'ail), celui-ci, qui abhorre ce mets et surtout l'odeur de l'ail, s'emporte contre son épouse et la répudie sur-le-champ.

Dans son livre, dis-je encore au substitut du Parquet, Tewfik El Hakim n'a que le mérite de la mise en scène, car la substance même, il la tient entièrement des Authentiques de El Boukhari, version originale.

Rendez-vous à la bibliothèque de la faculté des Lettres ou à celle de Bab El Khalk, je vous y accompagnerais volontiers si vous le désirez, et prenez la peine de consulter ces livres ; vous verrez bien que tout ce que je dis sur ces enregistrements n'est qu'une copie conforme de ce qu'ont écrit les grands savants musulmans. De quoi donc m'accusez-vous ? Je ne suis pas coupable ; condamnez plutôt ces célèbres auteurs ou jetez au feu leurs oeuvres. »

Sur l'une des bandes saisies, était enregistrée une conférence de Sadek Abdel Messih, un autre converti. Son discours était un tissu de diffamations ouvertes à l'endroit

de Muhammad. Bien que la voix de cet homme fût nettement distincte de la mienne, le substitut du Parquet passa par-dessus toute évidence et me l'attribua, « je ne sais rien de cet autre individu », expliqua-t-il, pour souligner la logique de son raisonnement.

– « C'est un nouveau baptisé comme moi, lui dis-je ; il a quitté le pays à destination de l'Amérique. »

On envoya la cassette au siège de la radiodiffusion égyptienne où l'on procéda à un examen de la voix au moyen d'empreintes sonores. Le résultat de l'expertise démontra, sans équivoque, que la voix ne s'apparentait en aucun point à la mienne. J'eus l'heureuse surprise de voir le substitut du Parquet, qui pourtant avait juré de me condamner à un emprisonnement perpétuel, signer lui-même ma mise en libération.

Ma joie fut de courte durée. Bien que le Parquet eut consenti à me libérer, la Police de la Sécurité d'État, invoquant l'imminence du danger public que je représentais, décréta l'ordre de mon incarcération, se référant toujours à cette loi spéciale émise sous le règne de Hosni Moubarak, pour parer à d'éventuels remous en cas de crise. Je fus donc précipité vers la prison de Abou Zaabal, non pas comme un détenu ordinaire parmi d'autres, mais en tant que condamné, par ordre du ministre de l'Intérieur lui-même.

Les conditions de détention dans cette prison étaient toutefois différentes ; ce n'était plus le cachot qui m'était destiné dans la prison de Torah, mais une grande salle contenant déjà 30 prisonniers. Dès que je fus introduit dans la salle, un ancien détenu de la prison de Torah, nouvellement transféré dans celle-ci, un terroriste musulman, me reconnut, et aussitôt, se tournant vers ses compagnons, il entama un soliloque orageux où il laissa libre cours à tout le mépris que pouvait lui inspirer ma personne :

– « Il a renié l'islam, il est devenu chrétien, criait-t-il avec quelle indignation, nous ne pouvons tolérer sa présence parmi nous, nous devons le tuer, lui trancher le cou. »

Il échauffa les esprits des compagnons et une grande agitation se fit sentir dans la salle. Se trouvaient aussi parmi les prisonniers trois chrétiens, jugés coupables pour avoir soutenu Nahed dans sa conversion : M. Maurice, un collègue de Nahed, Nabil Bessada, un ingénieur, actuellement aux États-Unis, et Rouchdi Nassif, âgé de soixante ans à l'époque et élevé au rang de sous-secrétaire d'État, actuellement décédé. Tous les trois, connaissant déjà mon histoire et voyant l'imminence du danger qui me guettait, ont crié au secours, et ont expliqué au surveillant accouru aussitôt sur les lieux, que le groupe s'est ligué contre moi et s'est juré de me tuer. Un officier, qui lui aussi était accouru au bruit des vociférations, a ordonné de nous enfermer tous les quatre, séparément, dans une petite cellule.

Malgré son extrême exigüité, nous nous accommodions volontiers de notre nouvel habitacle, puisque nous le considérions désormais comme le rempart protecteur dressé entre nous et ces extrémistes. Nous l'avions même transformé en petite église à laquelle venaient, de temps en temps, se joindre d'autres chrétiens destinés à la prison de Abou Zaabal, auxquels les surveillants se plaisaient à dire, en les introduisant dans notre cellule : « Allez vous joindre à vos semblables ! »

Je dois avouer en toute vérité, car celle-ci a ses droits, que ma détention à Abou Zaabal n'était assujettie à aucune sorte de torture comme ce fut le cas lors de ma première détention dans la prison correctionnelle de Torah.

Un nouveau venu fut introduit dans notre cellule qui avait pour nom Abdel Hamid El Bechari, condamné à l'emprisonnement pour avoir abandonné l'islam et affiché

sa foi chrétienne. On venait le retirer de la cellule pendant la nuit et l'amenait loin de notre regard, dans un endroit inconnu où il était livré à la torture, par une technique gardée secrète ; car lorsqu'on le ramenait le matin, sans connaissance, son corps ne témoignait d'aucune marque de sévise. Cette atroce souffrance ne dura pas plus de trois jours, Abdel Hamid mourut et l'on invoqua l'insuffisance cardiaque pour nous expliquer la cause de son décès.

Nous quatre, en compagnie de ceux qui se sont joints à nous par la suite, passions notre temps à prier, à lire les Évangiles, les Psaumes, le Bréviaire... Au nom de ma doyenneté que je partageais avec Rouchdi Nassif, j'assurais la prédication. Les autres, plus jeunes, se portaient volontaires à notre service et nous préparaient les repas. Lorsque j'étais détenu à Torah, et que ma femme m'apportait quelques aliments, lors de sa visite, toutes les deux semaines, les autres prisonniers me les piquaient avant même que j'aie eu le temps de bénéficier d'une seule bouchée. À Abou Zaabal, par contre, nous vivions en communauté de biens : tous les aliments qui nous arrivaient de l'extérieur, par l'entremise des proches respectifs, étaient partagés également entre nous tous.

Cette fois, je l'avoue, la détention était beaucoup plus légère à porter comparativement à la première. J'oubliais même que j'étais en prison et prenais soudain conscience que ma présence en ce lieu n'était en fait qu'un moyen dont Dieu se servait pour me demander d'alléger le fardeau des autres. Nous consacrons notre temps à la contemplation, à la lecture des Saintes Écritures, quelquefois M. Maurice me relayait dans le rôle de prédicateur... bref, tout se passait tellement bien que j'ai surnommé la prison Abou Zaabal : Hilton Abou Zaabal. J'y suis demeuré de novembre 1989 jusqu'en août 1990, mes trois compa-

gnons reliés à la cause de Nahed ont été libérés en avril 1990.

Pendant cette période de temps, avril - août, d'autres chrétiens sont arrivés dans ma cellule; de ces espèces de jeunes gens que les écarts de jeunesse et la frivolité relative à cet âge ont embourbé dans une aventure amoureuse avec des filles musulmanes. Avant de les précipiter en prison, les officiers de la Sécurité d'État leur ont toutefois offert une porte de sortie : devenir musulmans et épouser ces dites filles ; si non, c'est le châtement : emprisonnement, torture... Bien que ces jeunes gens n'eussent de chrétien que le nom et fussent totalement indifférents à l'égard de l'Église et des pratiques religieuses, ils avaient néanmoins opté pour le châtement plutôt que de renier leur religion.

Désabusés par le climat austère, régnant en maître dans une prison, ces jeunes gens ne pouvaient y voir que les aspects apparents qui les opprimaient : la cruauté, la servilité... moi, j'y voyais un tout autre aspect : celui d'un terrain extrêmement fertile n'attendant que la semence de l'évangélisation. Éclairé par l'Esprit Saint, je me mis à leur parler du Christ, de son amour infini pour les hommes, du rachat qu'Il nous a mérité par le don de sa vie, et de la sanctification désormais accessible à tous ; d'où l'importance d'une vraie vie chrétienne... Des propos dont ils n'avaient jamais eu connaissance auparavant.

Au bout de quatre mois d'emprisonnement, ces jeunes gens étaient complètement transformés et projetaient déjà sur la vie un regard tout neuf. Lorsque, après leur libération, ils sont allés rendre visite à ma femme pour la rassurer à mon sujet, ils lui ont fait part du changement radical opéré en eux, de leur nouvelle intégration dans l'Église, de leur fidèle attachement au sacrement de l'Eucharistie. J'ai même appris par la suite que l'un d'eux, qui était le plus

perversi de tous, le plus résistant à la foi, s'était consacré à la vie religieuse. Le dessein de Dieu m'est alors apparu très clairement : par cette incarcération, le Sauveur réalisait son plan d'amour : « **Car mon fils que voici était mort et il est revenu à la vie.** » (Luc 15:24)

La loi spéciale en vertu de laquelle j'ai été condamné stipule un emprisonnement de six mois au maximum. Comme au bout de dix mois j'étais toujours détenu, l'avocat a présenté un grief à la Cour, rappelant ces faits. En août 1990, est tombé le verdict de ma mise en liberté.

Tout prisonnier ayant obtenu sa libération de la Cour, est automatiquement envoyé à Lazoghli, à la Sécurité d'État. C'est à cette autorité, et à elle seule, qu'appartient le dernier mot : soit elle appuie la décision de la Cour, soit elle décrète un renouvellement de la sentence. Je suis arrivé en ce lieu à 11h, soit une heure après avoir quitté la prison, et je m'y trouvais encore à minuit. Lorsque l'avocat, voyant que ma retenue s'éternisait, s'enquit de la raison, on lui dit que le jugement s'est soldé par un renouvellement de la sentence et qu'on n'attendait plus, pour me renvoyer en prison, que la confirmation du ministre de l'Intérieur. C'est alors qu'un vif débat eut lieu entre l'avocat et l'un des officiers les plus haut placés, celui-là même qui décréta le renouvellement de la sentence. Après une dure polémique, l'officier m'accorda une libération conditionnelle résumée en ces trois points :

1 – Interdiction formelle pour moi de prêcher; qu'importe le sujet de ma prédication, eût-il même pour objectif la simple explication d'une page d'Évangile.

2 – Interdiction formelle pour moi de partager avec quiconque mes expériences personnelles, particulièrement les circonstances de ma conversion ; faute de quoi la Police de la Sécurité d'État procédera à mon arrestation immédia-

tement, et mon emprisonnement sera à jamais irrévocable. Rien ni personne n'empêchera cette arrestation, dut-elle même survenir en plein cœur d'une église.

3 – M'engager à observer fidèlement ces interdictions et apposer ma signature en signe de soumission.

Avant de signer, je demandai au fameux officier :

– « Ces interdictions impliquent-elles mon accession à l'église ? »

– « Non, dit-il, vous avez le droit d'y aller en temps de prières seulement ; une fois celles-ci terminées, vous regagnez immédiatement votre domicile. Toutes rencontres ou quelconques relations avec autrui vous sont interdites.

Une 4^e condition est venue clore le chapitre :

4 – Interdiction aussi de quitter le Caire ; en cas de nécessité, vous devez obtenir le consentement de la Sécurité d'État qui se réserve le droit de vous le refuser.

J'apposais ma signature comme gage de soumission et obtenais ma libération aux petites heures du matin de ce 12 août 1990.

Ainsi je quittais la petite prison et entrais dans la grande, car c'en était une, que cette vie frappée par tant d'interdits ; et pourtant, je les observais tous : plus aucune activité à mon emploi du temps, ni prédication, ni évangélisation, ni animation pastorale... Une fois par mois, je devais me rendre à la Police de la Sécurité d'État qui m'envoyait chercher par un de ses agents secrets, pour fin de contrôle. L'officier alors en charge me soumettait à un interrogatoire où il m'obligeait de lui fournir un compte-rendu détaillé de chaque instant de ma vie : mon emploi du temps journalier, mes activités, le nom des personnes que je rencontrais...

Cependant, il n'y avait pas que les interdits et les menaces de la Police qui me tenaient prisonnier, deux au-

tres fatalités ont contribué à me confiner au silence et au retrait : d'abord, cette exhortation des prêtres à observer une rigoureuse prudence, par crainte de voir s'approcher de moi le spectre d'une nouvelle incarcération, mais aussi une autre contrainte, assénée celle-ci, par la déficience de ma vue. Une cataracte avait affecté mes yeux et me voilait la vue, au point où je ne voyais pas plus loin que la longueur de mon bras étendu. Je devenais dès lors totalement dépendant de ma femme qui m'accompagnait partout où j'allais. J'ai informé, bien entendu, l'officier de Police que je rencontrais tous les mois de mon état ; état qui dura un an et demi.

Au cours de cette année, 1992, j'ai vu une fois dans mon rêve la Vierge Marie, en tenue d'infirmière, pratiquer sur mes yeux une opération et j'ai eu connaissance dans le rêve, que l'opération avait réussi. J'ai pressenti l'annonce d'une bonne nouvelle. Effectivement, le rêve s'est réalisé ; une semaine plus tard, je subissais une opération, grâce à laquelle je recouvrais la vue : L'opération consiste à retirer le cristallin opaque et à implanter une nouvelle lentille.

Quoi faire, maintenant que j'avais recouvré la vue ? J'étais bien perplexe ! D'une part, il y avait cette assignation à me tenir coi et à m'abstenir de toutes formes d'évangélisation ; et de l'autre, cette voix intérieure qui me disait : « C'est à Dieu qu'il faut obéir plutôt qu'aux hommes. »

Mais comment faire fi de la mise en garde ! Ma photo était affichée à tous les postes de police du Caire. Dans quelque église que je me tiendrais pour prononcer une allocution, je serais aussitôt repéré par la Police de la Sécurité d'État et arrêté au cœur même de l'habitable de Dieu.

C'est malgré tout cette voix intérieure qui eut raison de moi ; elle me disait : « Ne crains pas, car Je suis avec

toi ; fixe ton regard sur Moi, car Je suis ton Dieu. » Je repris effectivement du service, mais en dehors du Caire.

Comme je l'ai dit précédemment, je devais aller une fois par mois rencontrer l'officier de la Sécurité d'État, qui m'envoyait chercher par son agent secret, pour fin de contrôle. Sachant donc que je disposais d'un bon mois avant le rendez-vous suivant, je profitais de ce temps pour quitter la ville, sans prévenir la Police. Je voyageais ainsi à travers toute la Basse-Égypte : j'allais, une fois, à Damanhour, une autre fois, à Kafrel Sheikh, une autre, à Mansoura, et je prêchais dans les paroisses respectives. Quand au bout d'un mois je rentrais au Caire et m'enquêrais auprès de ma femme si elle avait été inquiétée pendant mon absence par quelque agent secret; elle me répondait toujours par la négative.

Dans un de mes voyages, à destination de Mahallal Kobra, l'autocar s'est arrêté à un point de contrôle. Un officier de police est monté à bord et a demandé à quelques voyageurs de montrer leur carte d'identité pour fin de vérification. Arrivé tout près, il l'a demandée à l'homme assis à côté de moi ; puis il m'a regardé et a continué son chemin. Il me l'eût réclamée, je n'aurais pu satisfaire à sa demande, car depuis ma première arrestation, en 1987, je ne possédais plus aucune carte ni aucun document attestant mon identité.

Je continuais ainsi mon apostolat, allant de village en village, puisant toujours mes sujets d'homélie exclusivement de l'Évangile. J'observais en tous points les recommandations des prêtres et n'empiétais jamais sur le terrain de mes expériences personnelles ; aussi Dieu me privilégiait-Il de sa fidèle protection : jamais au cours de mes déplacements ou dans l'exercice de mes activités je n'ai été inquiété par quelque contrôle que ce soit, tout comme est

demeurée dans l'ignorance de mes activités la Police de la Sécurité d'État.

En 1993, mon fils, Guerguès, obtient son diplôme de fin d'études secondaires et s'inscrit à l'institut de commerce, à Matarieh. Malgré son statut privilégié de fils unique qui l'exemptait légalement du service militaire, tout cependant portait à croire que ce service lui incombera, une fois les études terminées, car dans aucun document officiel n'est mentionnée ma relation de père avec mon fils, si ce n'est sur son certificat de naissance, élément négligeable, puisque moi-même ne possédais aucun document prouvant ma propre identité : tous nos papiers confisqués lors de ma première arrestation sont demeurés entre les mains de la Police. Dans quel pétrin ne nous sommes-nous pas empêtrés ! La seule perspective d'un prochain recrutement qui ramènerait à l'ordre du jour son lot de questionnements, nous donnait des frissons ; à vrai dire, notre capacité d'endurance, accusant déjà un trop-plein, saurait bien se passer de déconvenues additionnelles.

Que faire ? La seule porte de sortie disponible était celle par laquelle on sortait du pays, mais encore fallait-il pouvoir l'ouvrir ! Cette année-là mon fils atteignait l'âge lui conférant le droit d'obtenir sa carte d'identité, mais pas encore celui de 21 ans, requis pour demander un passeport. Pour ce faire, il lui fallait joindre à sa demande de passeport ma propre carte d'identité ; et comme celle-ci, je ne la possédais pas, il s'est buté contre une porte close.

Des consultations pertinentes nous ont permis d'apprendre qu'il existait une solution in extremis pour pallier, dans pareil cas, à l'absence de ma carte d'identité : rédiger et signer une attestation dans laquelle je déclare formellement n'être point en opposition avec la décision de mon fils de quitter le pays. La dite attestation pourrait bien

servir de document officiel pourvu qu'elle ait été approuvée et signée par deux employés du gouvernement et estampée du sceau de l'État.

Grâce à ce document, mon fils a obtenu son passeport ; il a aussitôt interrompu ses études à l'institut et a quitté le pays en destination d'un pays d'accueil ; il s'y est installé et n'est jamais retourné en Égypte.

3 - CHAPITRE II

LE CHEMIN DE LA LIBERTE

Les années avaient passé depuis le départ de notre fils et avaient allumé en nous un brûlant désir de le revoir. Bien entendu, la perspective d'un voyage nous avait maintes fois effleuré l'esprit, mais les nombreux obstacles qui se dressaient inexorablement devant nous, nous obstruaient le chemin : Le premier de tous, c'était notre dénuement de toute preuve d'identité ; en 1987, les visiteurs de l'aube avaient saisi et nos anciennes et nos nouvelles cartes d'identité. Le deuxième était en relation directe avec le premier, pas de cartes d'identité, pas de passeports ; et même si, par impossible, ce dernier se laissait franchir, le troisième, lui, serait infranchissable ; comment obtenir un visa de sortie alors que mon nom et ma photo sont affichés à tous les postes de Police et à tous les postes frontaliers à travers le pays, ports et aéroports ! Le quatrième obstacle, quant à lui, s'attribuait à mon déficit pécuniaire, trop creux pour me permettre d'acheter deux billets d'avion aller-retour.

La santé psychique et physique de ma femme, dont le désir ardent de voir son fils unique est demeuré trop longtemps en souffrance, commençait à témoigner de quelques signes de précarité. Elle suppliait Dieu de lui accorder la grâce de voir son fils, ne fût-ce qu'une fois, avant qu'elle ne meure.

Elle s'est souvenue subitement qu'elle avait un jour confié à une amie la garde de nos nouveaux certificats de naissance, émis à nos nouveaux noms : Helena Zacharia et

Yohanna Bishoy Abdel Messih ; elle a réalisé du même coup qu'ils avaient par conséquent échappé à la saisie policière.

Je lui ai fait remarquer qu'avec ce certificat de naissance, elle pouvait obtenir une nouvelle carte d'identité, puis, un passeport. Dès lors, plus rien ne l'empêcherait de voyager seule, de se réjouir pleinement de la vue de son fils, de demeurer avec lui aussi longtemps qu'elle le souhaiterait et de rentrer ensuite paisiblement. Elle réussit effectivement à obtenir ces deux documents, mais elle refusa catégoriquement de partir et de me laisser seul en Égypte :

– « Sait-on jamais quelle tuile te tomberait sur la tête durant mon absence ! Ma décision est prise, dit-elle, je ne changerai pas d'avis ; je ne ferai ce voyage que s'il nous est permis de le réaliser ensemble, si non, nous en ferons le sacrifice, toujours ensemble. »

S'il a été passablement aisé pour ma femme d'obtenir ces dits documents, il en était tout autrement pour moi. Le substitut du Parquet m'avait dit que si je m'avisais d'obtenir un certificat de naissance ou une carte d'identité à mon nouveau nom, je me verrais imputer le délit de falsification dans les documents officiels et condamner à un minimum de cinq ans d'emprisonnement. Et même si j'avais essayé d'obtenir ce certificat à mon ancien nom, (Yehya El Morsi Abdel Fattah) je n'aurais pas contourné l'obstacle pour autant, car pour ce faire, il aurait fallu me rendre à Damiette, mon village natal, afin d'obtenir un extrait officiel, et de ce lieu je n'en serais jamais sorti indemne, les proches eux-mêmes se seraient chargés de ma condamnation.

Par chance, en 1997, une loi ministérielle est rendue, conférant le droit à tout citoyen qui aurait perdu sa carte d'identité, d'obtenir une carte de remplacement, simple-

ment en signant une déclaration attestant ce fait. Les formules de cette déclaration étaient disponibles au bureau du registre civil. Je demande à ma femme de s'y rendre et de m'en apporter une copie. À son arrivée, elle rencontre une voisine, une jeune dame musulmane qui vraisemblablement est une employée dans ce bureau. Lorsque ma femme lui apprend le motif de sa requête, la jeune dame lui procure copie de la formule et lui promet qu'elle verrait elle-même à régler le problème, si je me présentais au bureau dans l'après-midi, à l'heure où la surcharge du travail se fait moins lourde. Le jour même, effectivement, j'obtenais un certificat conforme prouvant mon identité ; je pouvais enfin me réjouir de la possession d'un certificat de naissance et d'une carte d'identité à mon nouveau nom, après en avoir été dépourvu pendant dix ans.

Après deux semaines de réflexion pour trouver le moyen le plus judicieux de solliciter un passeport, un cadeau de la Providence me permit de voyager à Alexandrie. Je profitai de l'occasion pour faire la demande à partir d'un bureau de cette ville. Accompagnant le formulaire dûment complété des deux documents nouvellement acquis, j'ajoutai la mention 'urgent', et la renchérit par deux motifs : une santé physique précaire, et le mariage de mon fils à l'étranger deux semaines plus tard. J'obtins livraison du passeport dans la journée même.

Je téléphonai à mon fils à l'étranger pour lui demander de nous envoyer, à sa mère et moi, une lettre dont la teneur ferait l'objet d'une invitation à aller le visiter. Il nous envoya une invitation à son mariage, il prenait pour épouse une jeune fille d'origine libanaise, immigrante comme lui. Il ajouta, dans le même envoi, deux billets d'avion payés à ses frais.

Grâce à cette invitation, nous avons obtenu de l'ambassade égyptienne sise au Caire, un visa de visite, d'une durée de trois mois, avec extension possible de trois mois supplémentaires.

S'il est vrai que nous comptions, parmi les paroisiens, de très nombreux amis, il n'empêche que deux d'entre eux seulement étaient mis au courant de nos dernières démarches : Abouna Morcos, mon directeur spirituel, et un bon ami, que la Providence a généreusement nanti, tant il était généreux lui-même envers les nécessiteux ; il était en plus, d'une fidélité sans faille à verser la dixième partie de ses revenus dans la caisse de l'Église. Cet homme jouissait d'une grande réputation et pouvait compter sur la fidélité de nombreux amis dans presque tous les milieux.

Le jour du départ, en route vers l'aéroport, une sensation d'angoisse paralysante m'étreignait. Je pensais à ma photo affichée aux postes frontaliers et craignais d'être reconnu et arrêté lors de mon passage. Le bon ami, dont je n'oublierai jamais les nombreux bienfaits, ne cessait de me rasséréner. J'ai appris par la suite qu'il avait généreusement graissé la patte à tous les intervenants éventuels qui avaient des yeux pour voir, afin qu'ils détournent leur regard et ferment leurs yeux au moment de notre passage. Ainsi nous avons été saufs, ma femme et moi, et avons quitté l'Égypte, aspirant légitimement à cette liberté humaine à laquelle nous avons droit, au même titre que tous les autres êtres humains.

Dieu nous permet de retrouver notre fils unique, après une absence de trois ans et demi. Ainsi se réalisait le vœu le plus cher de ma femme, celui de revoir son fils une fois, avant qu'elle ne meure. Quant à mon vœu le plus cher, il est d'une plus longue portée, car je désire refouler une fois encore le sol de ma patrie, quand celle-ci aura recouvré

sa paix d'antan, quand elle aura exterminé toute trace de terrorisme, de fanatisme religieux, qu'elle aura mis fin à la barbarie des extrémistes. Bien que je jouisse maintenant d'une liberté totale, il n'empêche que l'amour pour ma patrie coule toujours dans mes veines ; je me sens comme un apatride, surtout que la nature de mon travail m'oblige à voyager constamment, partout à travers le monde, annonçant la Bonne Nouvelle du Christ, notre Dieu, à Lui seul tout honneur et toute gloire pour les siècles des siècles. Amen.